



# COMMUNIQUÉ

26 septembre 2023

## COM 3

### Présentation des « book licences »

Lors de chaque compétition, chaque équipe devra déposer lors de l'accréditation son « book licences ».

Il doit contenir, l'ensemble des licences des patineurs, entraîneurs, responsable SYNCHRO et chaperons avec photo. Chaque licence devra être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité.

Pour les patineurs, à joindre également, pour attester du niveau de médaille, la photocopie du carnet de classement, du rapport de test ou à défaut d'une attestation du président du club ayant enregistré la validation de la médaille.

Attention : un « book » complet par équipe. Les patineurs appartenant à deux équipes devront figurer dans chaque « book ».

Les badges permettant l'accès à la compétition seront remis après vérification de la conformité des « book »

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE**

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : [ffsg@ffsg.org](mailto:ffsg@ffsg.org)

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62